

Situation de référence au niveau local de l'ODD11

CIBLE 11

PAPA AMETH KEITA

Table des matières

ACRONYME	2
RAPPELLE DES OBJECTIFS.....	3
RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL.....	3
CIBLE NATIONAL.....	4
CONTEXTE DE LA CIBLE LOCAL DE L'ODD11.....	4
ÉTUDES DES REALISATIONS ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA SITUATION DE REFERENCE	7
BILAN DES REALIZATIONS DE L'ODD11.....	8
LEÇONS APPRISSES.....	10
RECOMMANDATIONS.....	11
CONCLUSION.....	11
ANNEXE.....	13

Accronyme

Rappelle des objectifs

Globalement, il s'agit de définir l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD 11 et 6 cible assainissement, notamment ceux relatifs à la réduction des inégalités et de la pauvreté, la participation citoyenne de la justice économique et environnementale, l'inclusion, la consommation et la production, le transport, les énergies renouvelables, l'habitat et l'urbanisation, les partenariats, etc.

Spécifiquement, le consultant devra établir la situation de référence initiale en 2019, c'est à dire, 4 ans après l'adoption des ODD en 2015 d'une part, et d'autre part, faire le suivi des indicateurs. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée des objectifs de développement durable notamment 6 et 11 et de son évolution. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs aux ODD 11 et 6 cible assainissement, étudier les réalisations, indicateurs de suivi, de manière à en acquérir une bonne connaissance ;
- Produire un rapport pour 2019/2020 sous format papier en 05 exemplaires et électronique.

Rappel du contexte national

Divisé en 14 régions et 45 départements, le Sénégal compte 13.508.715 habitants en 2013 soit une densité de 69hbt/km². Le taux annuel de croissance démographique est de 2,7%. La population urbaine est composée à 52,7% par les jeunes de moins de vingt ans. La forte croissance démographique a entraîné un étalement urbain se traduisant au plan spatial par l'existence de zones non loties représentant 30 à 40% de l'espace occupé et par un mitage de l'espace rural.

L'urbanisation du pays est caractérisée par une croissance démographique rapide dans les villes une extension urbaine non planifiée, une montée de la pauvreté urbaine, une augmentation du chômage, une vulnérabilité face aux risques et catastrophes.... En réponse l'Etat a adopté un certain nombre de mesures législatives et réglementaires (codes de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, etc.) et des outils de planification urbaine. Il a produit les documents cadres d'urbanisme en vue d'anticiper l'organisation et l'occupation du sol. En terme d'urbanisme opérationnel, la mise en œuvre du programme des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et des lotissements administratifs a permis une mise à disposition de vastes superficies de terrains viabilisés pour les classes moyennes. La restructuration et la régularisation foncière a amélioré le cadre de vie dans les zones non loties et a favorisé l'accès à la sécurité foncière de populations vulnérables.

Le sous-secteur agricole occupe 53% de la population active et contribue pour 20% à la formation du PIB alors que les secteurs secondaires et tertiaires contribuent pour 80% à la production nationale avec 47% seulement des actifs. (Source : Nations-Unies).

Depuis longtemps, le Sénégal s'est engagé dans un processus de décentralisation et de gouvernance locale. Ont été adoptés en juin 1996 des lois relatives au transfert de compétences aux collectivités locales tandis que 2013 marque l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation consacrant la communalisation intégrale.

Des infrastructures construites ou réhabilitées en matière de lutte contre les inondations récurrentes ont été des réponses aux effets adverses du changement climatique. Cependant

l'amélioration du cadre de vie des populations et une prise en charge de leurs besoins requièrent d'avantages d'actions et de stratégies à mettre en œuvre.

Ce rapport est le résultat de l'engagement de toutes les parties prenantes (Gouvernement, ONU-Habitat, Société civile, Secteur privé, etc.) du développement urbain. Il prend en compte les actions engagées par le Sénégal dans le domaine de la gestion du développement urbain durant la période 1996-2013.

La situation urbaine du pays est analysée à travers les acquis, les défis et les perspectives relatifs à la démographie à l'aménagement du territoire, la planification urbaine, les rapports entre l'environnement et l'urbanisation, l'économie urbaine, le logement, les services de base et les indicateurs urbains.

Les études de cas jointes en annexe portent sur les domaines suivants :

- Restructuration et régularisation foncière de Pikine à Saint Louis et Khouma à Richard Toll
- L'Agence de Développement Municipale - Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)
- Projet de promotion de la participation citoyenne à la planification, budgétisation et gestion des affaires locales au Sénégal (Projet PBS)
- Programme de promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), outil de planification et de gestion du développement urbain
- Le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio

cible national

ODD11	C11.1.	55	Entre 2016 et 2030, réduire de trois quarts le nombre de personnes vivant
	C11.2.	56	Entre 2016 et 2030, augmenter de 2/3 l'accès aux transports publics.
	C11.3.	57	Entre 2016 et 2030, renforcer les capacités de planification et de gestion
	C11.4.	58	Entre 2016 et 2030, préserver le patrimoine culturel et naturel
	C11.6.	59	Entre 2016 et 2030, augmenter de 50 % la collecte, l'élimination et la gestion

Contexte de la cible local de l'ODD11

L'évaluation rétrospective décentralisée du projet urbaDTK 2 Djidah Thiaroye Kaw a été réalisée par Enda Rup simultanément avec l'Audit financier réalisé par le bureau DPauditconseil. Le projet est financé au regard du contexte et de la politique et des procédures d'intervention de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et de la Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO). Par ailleurs le projet a bénéficié des concours financiers provenant respectivement de la participation des populations, du partenaire local qu'est la Fédération Sénégalaise des Habitants (FSH), des collectivités publiques locales (mairies) et des fonds propres d'urbaMonde/UDM. Ces deux exercices sont intégrés dans le cadre de l'évaluation rétrospective décentralisée du projet urbaDTK 2 pour la période 2014-2017. Pour réaliser ces deux évaluations, urbaSen en concertation avec urbaMonde a contracté avec M. Malick Gaye Architecte-Urbaniste Directeur d'Enda Rup et le Cabinet d'Audit PD à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Les deux équipes se sont mobilisées pour mener à bien ces travaux.

Le lancement officiel des évaluations financière et rétrospective décentralisée a eu lieu le 22 août 2017 lors d'une réunion rassemblant le Coordinateur, le Chargé des Finances et de la Communication et les deux évaluateurs. La phase de recueil des informations s'est déroulée du 24 août jusqu'au 7 septembre 2017 avec la consultation documentaire, des entretiens avec bénéficiaires et des visites

des communes y compris celles passées sur le terrain dans la zone opérationnelle de Djidah Thiaroye Kaw. Un premier niveau d'analyse a été partagé avec le Coordinateur lors d'une restitution qui s'est tenue le 11 septembre 2017. Ce rapport d'évaluation, est le fruit d'un processus d'analyse et de triangulation des informations recueillies auprès des acteurs, de l'équipe d'Audit comptable et des Partenaires Techniques et Financiers et des Partenaires Locaux.

L'objectif du projet urbaDTK 2 est d'atteindre entre 200 et 300 familles dont l'habitat a été sinistré par les inondations : habitat dégradé à requalifier ou habitat perdu à reconstruire.

Cet objectif est décliné en quatre (4) résultats attendus:

- Résultat 1 : Accompagner la construction ;
- Résultat 2: Financer la construction ;
- Résultat 3 : Développer la construction locale ;
- Résultat 4 : Représenter les habitants

L'obtention de l'Attestation d'Occupation Foncière (AOF) ne fait pas partie des résultats du projet urbaDTK 2 sinon de la première phase à l'issue de laquelle environ une centaine d'attestations visées par l'Autorité locale a été délivrée. Bien qu'elle assure la sécurité de la tenure de l'occupation foncière et immobilière pour les habitants dépourvus de titre de propriété, de droit réel ou de droit de superficie, son obtention n'est plus une condition d'accès au prêt habitat.

Au moment de l'évaluation rétrospective décentralisée, les résultats du projet urbaDTK 2 sont encourageants quant à la contribution du projet à l'atteinte de son objectif de 200 à 300 reconstructions avec 213 unités reconstruites. Le projet a défini 4 résultats à atteindre. Les quatre résultats œuvrent pour l'atteinte de l'objectif et se traduisent à travers le R. 1, des habitants sont *accompagnés à la reconstruction*. R. 2, *des habitants ont bénéficiés de prêts financés pour la reconstruction*. Le R. 3, *la reconstruction locale est entrain de se développer*. Le R. 4, *les habitants sont représentés*. **En ce moment précis, les atteintes des résultats sont plus satisfaisantes pour la série des résultats, 1, 2 et 4. Elle l'est moins pour l'atteinte du résultat 3 mais avec des perspectives très encourageantes.** Cette atteinte est modérée pour le résultat 3. Malgré que les indicateurs n'aient pas été chiffrés au départ, en termes de nombre de jours de travail, 166 artisans ont été mobilisés, 1435 visites de chantiers et 230 visites d'état des lieux ont été dénombrées. Ce qui justifie le caractère modéré du résultat 3 et surtout entre autres, la poursuite des séances de formation pour lesquelles deux (2) séances par mois sont conduites d'une part et d'autre part, la construction de la briqueterie pour une reconstruction de qualité.

Le projet est pertinent, d'autant plus qu'il répond clairement aux besoins des populations sinistrées habitant les zones inondées et inondables et parce qu'il est cohérent avec les politiques publiques aux plans national et local. Il a parfaitement intégré les objectifs nationaux du secteur et a prévu des activités en ligne avec celles-ci. Cependant, les faibles moyens en ressources disponibles au plan opérationnel, bien que cohérents, ne permettent pas en volume financier, de répondre aux besoins exprimés par les populations qui sont beaucoup plus étendus en termes de reconstruction ou en relogement. La **pertinence** est placée au niveau 1 sur l'échelle d'évaluation, car elle est au top niveau du fait du caractère providentiel du projet, avec des performances meilleures que prévues. Les réponses apportées aux questionnements sur les besoins exprimés de renforcement des capacités et de formation en maîtrise d'œuvre et d'ouvrage en faveur des acteurs locaux et aussi des autorités locales pour le développement du partenariat local public et privé dans un contexte de marché local de l'offre de qualité et de la demande sociale porte la **durabilité** au niveau 1 sur l'échelle.

L'efficacité du projet est placée au niveau 1, car la grande majorité de la demande ciblée a été atteinte. Par ailleurs vu l'ampleur de la demande sociale, les prêts nécessaires et non encore éligibles sont 3 à 4 fois plus élevés, ceci pourrait s'opérationnaliser en 2018 avec l'augmentation prévue de la dotation du fonds rotatif. La majorité des financements du projet concernent cumulativement le résultat 1 et le résultat 3. L'efficacité des autres résultats est plus avérée, bien que ne concentrant que 40 % des ressources du projet. A la fin de la phase actuelle du projet et en raison des améliorations apportées dans la production de qualité avec la briqueterie acquise et des séances de formation à reprendre, **l'efficience** est notée au niveau 1.

Le projet a été identifié pour un volume financier de 73 553 850 FCFA à l'Année 3 avec une contribution des fonds des Coopérations Genevoise et Vaudoise d'un montant de 63 850 000 FCFA. Il faut saluer les efforts entrepris par les différents partenaires locaux pour avoir réussi à mobiliser le reliquat avec une utilisation optimale des ressources. A titre d'exemple, l'engagement des collectivités locales et du partenaire local qu'est la FSH dans la mobilisation financière est gage d'efficience. De même le positionnement de l'équipe d'urbaSen dans l'encadre technique de qualité, la demande d'activités complémentaires en formation foraine et encadrée ainsi que le renforcement des capacités des maîtres- d'œuvre et d'ouvrage adressée aux PTF fait que l'efficience est jugée bonne, sous condition de la bonne réalisation de toutes les activités.

Le projet présente des marques de durabilité effective. Plusieurs mécanismes d'anticipation sont en marche en vue d'une durabilité institutionnelle et de la pérennisation du processus. Plusieurs facteurs jouent en faveur de la durabilité du projet, notamment l'accent fort mis en perspective sur le renforcement institutionnel au niveau communautaire avec la Fédération des groupements d'habitants avec l'érection d'un important Fonds Revolving Habitat et l'articulation avec les concours des collectivités locales et l'appui au niveau déconcentré de la DARZI/FDV/MRUHCV. Cependant, le programme aurait gagné à impliquer les collectivités locales à l'atteinte des résultats dès la formulation. Des efforts de renforcement de capacités sont encore à faire au niveau décentralisé. A ce jour, dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation, les outils de planification opérationnelle de l'investissement local dans les sous-secteurs sont encore en phase de maturation. Il en est de même pour le renforcement des capacités techniques des agents communaux. La **durabilité** est notée 1 dans l'échelle avec des résultats meilleurs. Dans certains domaines, les performances étant meilleures que prévues, dans d'autres il persiste des possibilités d'amélioration.

Le projet urbaDTK 2 est innovant. Il s'appuie sur les politiques publiques nationales et sur l'ODD n°11 relativement à l'habitat et les villes durables, qui ont la particularité de donner des orientations pratiques pour accompagner les différentes réformes et pratiques majeures dans le secteur de l'habitat conformément à la nouvelle vision sectorielle. Le projet urbaDTK 2 assure pour l'instant la coordination des interventions dans la production sociale de l'habitat dans les zones inondables. Le projet est innovant par rapport urbaDTK 1 parce qu'il y a une rupture entre les pratiques d'investissement et celles d'une approche citoyenne. Il met l'accent sur les activités de renforcement institutionnel/organisationnel des habitants autour de la FSH. L'Equipe Technique d'urbaSen prend en charge les appuis stratégique et technique et la FSH prend en charge les orientations politiques, et les relations institutionnelles des acteurs étatiques. Le projet urbaDTK 2 a mis en place des outils de suivi innovants tels que le logiciel Banana pour la tenue de la comptabilité et la Base des Données accessibles aux quatre (4) pôles de l'Equipe Technique d'encadrement pour le suivi des prêts. Il est difficile de faire mieux en matière de coordination entre les différents acteurs autant pour son investissement que par son fonctionnement. Cependant, le projet ne doit pas rester un projet de vitrine. Il doit passer à la vitesse supérieure dans la réalisation de ses activités. Le renforcement organisationnel nécessite encore quelques efforts en matière d'opérationnalisation, de programmation, de planification à partir des informations de la Base des Données mises à jour, de la gestion axée sur les résultats (GAR) et de mise en œuvre des synergies avec les PTF et les Partenaires locaux et nationaux. C'est dans cette voie que les Coopérations Genevoise et Vaudoise souhaiteraient œuvrer, et c'est sur cette base qu'a été conçu le projet urbaDTK 2 avec une préoccupation forte pour l'accompagnement de la FSH vers son autonomisation progressive. L'évaluation détaillée à la partie 6 du rapport des recommandations générales et des recommandations spécifiques à chaque résultat. Pour les recommandations générales, il s'agit essentiellement :

- **Améliorer la performance du programme** : Travailler plus étroitement avec les acteurs aux niveaux national et local pourrait aussi améliorer la mise en œuvre des activités au niveau des collectivités locales. L'Equipe Technique a un rôle clef à jouer dans l'appui aux groupes membres de la FSH et aux collectivités locales.
- **Mieux impliquer les collectivités locales et les bénéficiaires dans la formulation et la programmation des activités et en améliorer le suivi** : Le projet à l'avenir devrait être conçu

dès le départ sur la base d'indicateurs spécifiques définis en accord avec les bénéficiaires et les collectivités locales, acteurs clés de la durabilité des résultats du programme.

- **Gérer le passage à l'échelle du projet:** La zone d'intervention mériterait d'être affinée et son extension définie plus clairement. Les résultats significatifs dans la région de Louga et la situation de la région de Thiès laissent supposer qu'un nouveau ciblage des interventions soit nécessaire;
- **Améliorer le suivi et l'évaluation des interventions :** Améliorer la visibilité des décaissements des fonds à travers le logiciel Banana permettrait d'avoir une idée plus précise de l'exécution effective du projet urbaDTK 2. De même, consolider un outil de pilotage conjoint à toutes les régions du projet avec des différents PTF permettrait d'asseoir la forte intégration des activités de la FSH et d'urbaSen dans les objectifs nationaux du domaine de la production sociale de l'habitat et d'en faciliter le suivi ;
- **Assurer la capitalisation du projet urbaDTK 2 et la consolidation des acquis en termes d'accompagnement :**
 - vérifier la coordination de la réalisation sur le terrain
 - tenir compte du fait que les Coopérations Genevoise et Vaudoise sont le premier partenaire technique financier (PTF) du projet et se sont engagés pour une longue période.
 - prévoir dès à présent l'actualisation et la capitalisation des guides méthodologiques

Entre 200 et 300 familles bénéficiaires ont pu reconstruire ou réhabiliter durablement leur habitat sinistré par les inondations : habitat dégradé à requalifier ou habitat perdu à reconstruire.

Suivi des objectifs atteints au 31.08.2017		
Objectif	Indicateurs d'effets	Etat des lieux au 31 août 2017
Objectif : entre 200 et 300 familles bénéficiaires ont pu reconstruire durablement leur habitat	Le taux moyen de maisons reconstruites varie entre 71% et 106,5 % si on se base sur le document du projet	Actuellement 213 familles ont amélioré leur cadre de vie et vivent dans des conditions meilleures. Parmi ceux 97,6 % concernent les murs d'élévation et simultanément 36 % les toilettes dans la cour et salle de bain, 17,8 % construction de fosses septiques et de puisards

Pour atteindre cet objectif, l'équipe s'est assignée quatre (4) résultats attendus qui sont les suivants :

Résultats 1 : Accompagner la reconstruction

Résultats 2 : Financer la reconstruction

Résultats 3 : Développer la construction locale

Résultats 4 : Représenter les habitants

Études des réalisations et indicateurs de suivi de la situation

de référence

Dans les communes d'intervention de la FSH, de nombreux quartiers sont informels. Les pouvoirs publics et partenaires au développement sont confrontés à de sérieux problèmes pour gérer l'urbanisation rapide, garantir des logements décents aux familles et des infrastructures adaptées à l'accroissement des populations, faire face aux effets sur l'environnement de l'expansion urbaine et pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Cependant, la réponse apportée par la FSH sous la coordination d'urbaSEN est présentée à deux (2) niveaux : 1) une présentation du bilan des réalisations et 2) une réflexion collective sur ces réalisations à travers la synthèse des restitutions des travaux de groupes.

Bilan des réalisations de l'ODD11

Réalisations	Conditions de mise en œuvre	Indicateurs de résultats
Reconstruction /Amélioration de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion au groupement - Identification des cibles par les groupements - Cotisation mensuelle - Garantie par le groupement - Demande d'appui - Etat des lieux - Etablissement de devis/contre devis - Validation - Financement - Formation des artisans et groupements 	<ul style="list-style-type: none"> - 387 reconstructions (Fosses Septiques, Toilettes, cuisines, embellissement, Plomberie, Surélévation, Dépose et Pose Toiture, Coulage Dalle, Reprise de Sous-Œuvre) - 01 Briqueterie à base de ciment
Amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de convention - Suivi/accompagnement - Diagnostic participatif - Validation par les pouvoirs publics - Financement et coordination de la mise en œuvre par les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - 18 Aménagements publics (espaces de détente et de loisir, aires de jeux, pour les enfants et jeunes)
Autonomisation des membres des OCB	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'identification à remplir par les OCB - Regroupement des besoins identiques de formation - Séances de formation (théorie et pratique) 	<ul style="list-style-type: none"> - 170 groupements formés sur les thèmes suivants : - 10 Farine enrichie - 23 Fruits et Légumes - 10 Yaourt - 80 Gestion Financière - 411 membres des OCB touchés
Planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de la collectivité suite à la signature de la convention de partenariat : Couverture aérienne par drone et Identification des zones prioritaires - Délimitation des quartiers avec la présence des délégués de quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 05 cartes des communes de Djedahh Thiaroye Kao, Médina Gounass, Wakhinane NImzath, Ndiarème Limamoulaye et Pikine Nord - 267 Attestations Foncières délivrées

	- Cartographie des services (écoles, pharmacies, marchés, etc.) ; Enquêtes/Focus groupes	
--	---	--

A l'analyse des résultats c'est heureux qu'il apparait clair que la FSH propose une stratégie qui prend effectivement en compte la dimension territoriale locale avec des interventions aux niveaux de quartiers et sous quartiers précaires, marquant ainsi une rupture avec la démarche classique des ODD qui habituellement continuent de mettre un accent sur les « grandes villes ». À cette fin, il est à noter que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se concrétise progressivement du côté de la FSH qui est en train de mettre en œuvre de manière pertinente et efficace les ODD 6 et 11 et de renforcer progressivement sa contribution dans les ODD 2 et 5 renforçant ainsi son engagement et sa contribution au programme 2030.

La FSH a durant la période eu à conduire des campagnes de plaidoyer stratégiques fondés sur des éléments de preuve, et à renforcer sa capacité à soutenir les actions des pouvoirs publics et des populations à la base face à des problèmes complexes de développement équitable en faveur des populations les plus vulnérables.

En somme, il est également nécessaire que les échanges et la collaboration entre les organisations œuvrant dans différents domaines et régions géographiques soient renforcés. Autrement dit la nécessité de renforcer l'engagement à travailler ensemble vers des objectifs communs. L'une des orientations fortes de l'atelier est que la FSH devra continuer à travailler en utilisant les recettes habituelles du suivi et de l'évaluation dans le contexte de son plan d'action de développement durable à l'horizon 2022. De ce point de vue UrbaSen doit faciliter l'élargissement de l'espace politique de concertation des acteurs locaux.

Cibles	Transformations souhaitées	Apprentissage/Pér ennisation	Processus	Suivi Participatif
Populations	- Responsabilisation	Sensibilisation et concertation	Implication des différents acteurs Négociation avec les différents acteurs Consensus entre les différents acteurs Responsabilisation définition et partage des rôles et responsabilités Engagement et détermination des acteurs Planification	Mise en place de comités de gestion et de suivi Entretien et évaluation
Personnes ressources Relais communautaires	- implication pour assurer l'appropriation	Concertation Partage d'idées		
ASC/OCB/GPF Groupes vulnérables (associations des handicapés, gouvernements scolaires, APE, AME)	- implication pour assurer l'appropriation	Consultation citoyenne Renforcement des capacités Entretien avec les acteurs		
Délégués de quartier Collectivités Territoriales Services Techniques Déconcentrés de l'Etat Partenaires Techniques et Financiers Autorités Administratives Ministères concernés	- Implication - Renforcement de la collaboration - Facilitation - Promotion de la participation citoyenne - Coopération - Définition de politiques et programmes appropriés	Mise en place des cadres de concertation permanents Pérennisation des concertations Plaidoyers		

Leçons apprises

1. L'importance de la disponibilité des données et informations sur les indicateurs de DD

Les données statistiques et informations jouent un rôle capital dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD. À ce titre la contribution de la société civile dans l'atteinte des ODD, devra être évaluée, capitalisée et partagée avec l'ensemble des parties prenantes pour être à la base de la prise de décision dans tous les domaines d'intervention.

2. Contextualisation des indicateurs et cibles des ODD

Pour une contribution pertinente de la société civile dans l'atteinte des ODD, il est fondamental de contextualiser les objectifs aux fins de définir des indicateurs locaux en cohérence avec ceux de l'État. A ce titre, il y a la nécessité de promouvoir une approche « multi-acteur » pour assurer la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris la prise en compte des priorités des plus vulnérables.

Cette orientation fait partie des conditions d'optimisation de la contribution de la société civile locale dans la réalisation de l'agenda 2030. En effet, elle soutient l'engagement de la société civile dans la création d'un environnement plus favorable de dialogues, de consultations et d'inclusion formelle des structures nationales de gouvernance des ODD.

3. Le rôle moteur du suivi et de l'évaluation dans la réalisation des ODD

Le suivi de la mise en œuvre des ODD ciblés par la société civile devra se faire de façon concertée avec les acteurs, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs permettant d'identifier les domaines dans lesquels les progrès sont insuffisants et aide les responsables de la société civile (ici de la FSH) à définir les priorités et à adapter les moyens de mise en œuvre afin de faciliter les interventions au niveau local.

La contribution de la société civile Sénégalaise dans la réalisation des ODD, nécessite pleinement l'intégration du programme 2030 et ses principes transformateurs dans les politiques et programmes nationaux de l'Etat. Sur la base d'une évaluation des progrès réalisés, les priorités nationales de développement durable sont constamment actualisées et articulées aux indicateurs locaux. Cela signifie agir sur toutes les dimensions du développement durable en reconnaissant les liens entre la société, l'économie et l'environnement.

4. Pérennisation des acquis des réalisations de la FSH enregistrées durant l'atelier

Les résultats de l'atelier ont révélé que les responsables de la FSH et les agents d'UrbaSen ont acquis une expérience et capitalisé des acquis qui militent en faveur de la thèse selon laquelle une stratégie de poursuite des interventions s'avère nécessaire pour rendre durable les investissements surtout celles relatives aux ODD 6 et 11.

Par ailleurs les informations fournies par l'atelier sur la contribution de la société civile en général ont montré que les rapports des Etats sous-estiment l'intervention de la société civile et passent sous silence les défis auxquels font face les organisations de la société civile en lien avec le Programme 2030. Cela dit, l'accent mis sur la réalisation des ODD et la sensibilisation témoigne d'une perception assez étroite du rôle que jouent les organisations de la société civile dans la société de manière générale.

Dans cette perspective, il demeure impératif de consolider le partenariat Enda Rup, UrbaSen et FSH pour favoriser la mise en place d'un cadre de concertation capable de mobiliser les parties prenantes et renforcer leurs engagements dans les différentes interventions de façon soutenue et constante pour la réalisation du programme 2030.

En somme, il restera à définir à travers une opérationnalisation des résultats de l'atelier les modalités et mécanismes à promouvoir au niveau local pour poursuivre les actions initiées par la FSH et de promouvoir une approche multi-acteur dans l'effort de réaliser le Programme 2030 en respectant le principe d'universalité.

Recommandations

- Mettre en place un dispositif de collecte et un système de gestion intégrée et de diffusion des données locales collectées sur les indicateurs des ODD 6 et 11 en particulier,
- Élaborer et proposer des outils de collecte et de partage de données statistiques désagrégées pour renseigner les indicateurs des ODD prioritaires pour la FSH et former les acteurs à leurs utilisations,
- Initier une approche multi-acteur dans le suivi des indicateurs (Impliquer dans le processus les collectivités locales, les autres partenaires au développement, le secteur privé, etc.) dans la production de données, en collaboration si nécessaire avec l'ANSD qui est le principal coordonnateur du SSN,
- Mettre à profit l'Acte III de la décentralisation pour formaliser le partenariat, identifier et désigner des points focaux opérationnels dans les collectivités territoriales (par exemple les bureaux municipaux d'urbanisme) et les mettre en réseau en vue de la collecte et de la remontée rapide des données et informations au niveau local en vue d'alimenter la base de données centralisée au sein de l'ONG UrbaSen,
- Mettre en place une ligne budgétaire dédiée à la gestion de données et informations pour chaque ODD cible et / ou à la planification des indicateurs cibles pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés dans la contribution de l'atteinte des ODD,
- Organiser des ateliers (Communaux, régionaux et national) de partage et d'appropriation du programme de « Contribution de la FSH » 2019-2022 en perspective de la réalisation du programme 2030.

CONCLUSION

Dans le cadre du présent atelier de recherche action sur les ODD 6 et 11, les participantes et participants ont valablement évalué les réalisations de la FSH et à travers la mesure des indicateurs connexes aux ODD en question. Ainsi, les ODD 6 et 11 classés comme prioritaires par la FSH ont été influencés de façon très significative par les interventions qu'elle a eu à mener. Par la suite l'atelier a défini des orientations majeures permettant à la FSH de renforcer ses performances dans la contribution de l'atteinte des ODD. Aussi les articulations entre les résultats des différents travaux de groupes, avaient abouti à la conclusion que les interventions de la FSH pourraient valablement contribuer dans le moyen terme à l'atteinte autres ODD non directement ciblés.

En effet, la synthèse des résultats des travaux de groupes avait révélé que la FSH est en train aussi d'influencer d'autres ODD à l'image de :

- L'ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : à travers les activités de renforcement des capacités techniques des femmes, de transformation des céréales/produits locaux et de commercialisation de ces produits ;
- L'ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : par le biais des activités de promotion du leadership des femmes, de conduite de campagnes de plaidoyer et d'auto promotion de logements par et pour les femmes.

Sous un autre rapport l'atelier avait largement soutenu la mise en place d'un cadre de suivi des indicateurs favorisant une approche « mutileur », c'est-à-dire la collaboration entre la FSH et les

autres parties prenantes impliquées dans la réalisation des ODD au Sénégal à savoir les pouvoirs publics, les autres OSC intervenants dans les domaines d'intervention et les populations à la base. En sus des résultats des travaux réalisés, un autre atelier s'avère nécessaire pour établir des niveaux de référence des indicateurs où les données de référence des ODD cibles de la FSH font encore défaut.

Afin de garantir les progrès vers la réalisation des ODD et une contribution assez significative, il sera déterminant pour la FSH de bâtir un Programme 2022 incluant un plan de suivi & évaluation des indicateurs cibles. Ce plan facilitera la planification, le suivi et l'évaluation des objectifs et des cibles à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de portée locale articulé aux indicateurs mondiaux et nationaux pris en charge par l'État du Sénégal.

À cette fin la FSH devrait saisir les services offerts par sa structure d'appui technique et stratégique, UrbaSen pour combler les limites en matière de planification, de collecte de données et de diffusion afin d'assurer un suivi efficace des indicateurs cibles.

Ensemble, ces différents éléments d'une démarche partenariale permettent un processus d'apprentissage et d'amélioration des pratiques ainsi qu'un mécanisme visant à garantir la responsabilité de la FSH dans la marche vers l'atteinte des ODD.

Annexe

Accompagner la reconstruction

Ce volet d'accompagnement des groupes bénéficiaires a permis l'identification des groupements, la sensibilisation des groupements sur l'appui à la reconstruction, la sensibilisation des groupements sur l'épargne et la sensibilisation des groupements sur les crédits pour l'habitat. Le processus de reconstruction de l'habitat est en cours. La procédure de suivi d'appui à la reconstruction est formalisée et déroulée par les groupes d'épargne et l'Equipe Technique (ET). Les groupements sont responsables du choix des bénéficiaires, de la transmission des dossiers à l'ET et de l'accompagnement à la définition des projets de reconstruction. Les groupes de la FSH assurent le suivi des chantiers avec le soutien de l'équipe technique mise en place par urbaSEN.

Suivi des résultats atteints au 31.08.2017		
Résultats atteints	Indicateurs de résultats	Etat des lieux au 31 août 2017
Résultats 1 : Accompagner la reconstruction	<p>Sur un taux moyen de 7 visites par chantier il a été possible de mettre en contact l'équipe technique avec les artisans sur le terrain.</p> <p>La durée moyenne des séances d'accompagnement à la définition des projets, au suivi de chantier et à l'amélioration de la qualité dans la construction est d'environ 3,3 heures.</p>	<p>A ce jour 1435 visites de chantier ont été effectuées et 230 visites d'état des lieux et 3 séances de formation. Près de 166 ouvriers ont pu être formés en maîtrise d'œuvre : confection d'agglomérés de ciment, ferrailage, élévation en chaînage poutres et poteaux. De la même sorte les 230 bénéficiaires ont eu une formation en maîtrise d'ouvrage à savoir le modus opérande de comment améliorer son habitat de l'accès au financement, au recrutement d'un ouvrier, à la confection et l'analyse de devis et la réception</p>

Financer la reconstruction

La formalisation et la mise en œuvre du fonctionnement du fonds rotatif « Habitat » est à l'initiative de la Fédération Sénégalaise des Habitants (FSH). Elle prête à un groupe de femmes solidaires qui ensuite prête à une bénéficiaire. L'ensemble du processus est encadré. Chacun des groupes constitue une caisse "Habitat" en son sein. Ils sont sensibilisés et actifs dans l'octroi des crédits aux bénéficiaires, la bonne utilisation des financements dans les chantiers et le recouvrement des prêts.

Suivi des résultats atteints au 31.08.2017		
Résultats atteints	Indicateurs de résultats	Etat des lieux au 31 août 2017
Résultats 2 : Financer la reconstruction	<p>3120 membres composent les 104 groupements d'une moyenne de 30 membres par groupe sont affiliés à la FSH. 10000 FCFA de droits d'adhésion permet au groupe de s'affilier à la FSH et cotise 5000 FCFA pour participer à l'épargne de la caisse d'amélioration de l'habitat.</p> <p>Le plafond des financements octroyés au groupement pour le bénéficiaire est de 600 000 FCFA remboursables en 24 mois avec un taux d'intérêt de 5 % redistribué à l'intérieur du réseau dont 2 % pour le groupe lui-même, 1,5 % pour la FSH et 1,5 % à urbaSen pour appuyer les initiatives de la FSH.</p> <p>L'épargne globale de la FSH est entre 5 à 7 millions de FCFA.</p> <p>213 bénéficiaires répartis dans 40 groupements ont reçu des prêts</p>	<p>Dossiers de crédits</p> <p>Fiches de remboursement</p> <p>Tableau de suivi des groupements</p> <p>213 crédits accordés</p> <p>Montant octroyé : 125 070 200 FCFA</p> <p>Montant remboursé : 68 659 650 FCFA</p> <p>103 groupes d'épargne communautaire mobilisés</p> <p>10 réseaux</p> <p>Epargne Fonds Urbain : 2.111.285 FCFA</p>

Développer la construction locale

Il s'agit d'accompagner des artisans. Les artisans habitant DTK sont mobilisés individuellement par les bénéficiaires puis conseillés par l'Equipe Technique lors de l'élaboration du projet de reconstruction et pendant la réalisation des chantiers. Le suivi régulier a permis de conseiller les artisans au cas par cas sur les techniques constructives employées et de lister les problèmes ou défauts rencontrés dans leur travail. Une brochure de conseils aux artisans est progressivement élaborée.

De la formation des artisans a été organisée pour renforcer leurs compétences par l'apprentissage avec l'appui de l'équipe technique d'urbaSen. Il s'est agi d'organiser une tournée de terrain pour visualiser et valoriser le travail des artisans, d'informer et sensibiliser sur les meilleures pratiques, de faire plusieurs ateliers d'échange, de faire une formation sur l'assainissement individuel en faisant une démonstration pratique sur la construction de fosses classiques et sur les systèmes d'assainissement innovants.

Par ailleurs l'aménagement d'une briqueterie est en cours. Il a été constaté que la production d'agglos de qualité était le principal problème pour faire de la qualité. N'utilisant pas toujours dans les chantiers une grande quantité de parpaings, les artisans faisaient le plus simple en achetant chez les artisans locaux les agglos nécessaires à leurs travaux. Il faut dire qu'il n'y avait pas toujours le soin qu'il faut dans la production. Ainsi il a été décidé d'aménager une briqueterie propre au projet afin de produire les agglos qui garantiraient la qualité des travaux.

Suivi des résultats atteints au 31.08.2017		
Résultats atteints	Indicateurs de résultats	Etat des lieux au 31 août 2017

Résultats 3 : Développer la construction locale	<p>2 ans ont été nécessaires à l'équipe d'urbaSen/FSH à mettre en route un procédé de qualité.</p> <p>4 à 5 mois ont été passés pour les études d'évaluation et de faisabilité de la briqueterie. La production de 1800 parpaings sur la base de 2 à 3 tonnes de ciment par semaine et 600 unités/tonne, ayant un bon rapport qualité/prix compétitif dans le marché est vendue entre 10 à 20 FCFA l'unité.</p> <p>1 plateforme en BA d'environ 250 m² située à Médina Gounasse attenant à une toilette, une chambre de gardien, prête à abriter du matériel déjà acquis à savoir : 2 bétonnières, 2 vibrateurs, 1 dameuse et enfin 1 pondeur.</p>	<p>147 artisans mobilisés (dont 31 mobilisés sur 2 à 6 chantiers) 1</p> <p>groupement d'artisans constitué 30 à 45 jours de travail par chantier en moyenne 09 formations effectuées pour les artisans 04 livrets de fiches conseil aux artisans élaborés 210</p> <p>attestations de service rendu délivrés 316 séances de conseil/formation individuelles lors de la formulation du projet des bénéficiaires</p>
--	---	---

Représenter les habitants

Le renforcement de la FSH consiste à la sensibilisation et l'organisation des groupements féminins membres de manière continue. A cet effet les femmes ont organisé des rencontres sur la construction de la vision de la FSH ; appuyé les groupes membres pour leur reconnaissance administrative et juridique ; organisé des réunions de sensibilisation avec les groupes sur la démarche et les objectifs de la fédération ; organisé régulièrement les réunions du bureau ; sensibilisé et élargi la FSH à de nouveaux groupes et à de nouveaux quartiers et communes ; organisé la deuxième assemblée générale ordinaire

La mobilisation des groupes d'épargne est effective. On assiste à l'émergence de leaders communautaires qui se sont approprié le processus et peuvent le transmettre à d'autres groupes. Aujourd'hui forces de proposition, les femmes contribuent à l'amélioration des procédures, à l'information et à la sensibilisation des prochaines bénéficiaires. Elles sont appuyées en cela par un agent de l'Equipe Technique pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser avec certains crédits ou chantiers. Des ateliers d'échange entre les responsables de chacun des groupements bénéficiaires sont organisés en vue de croiser les expériences et de tirer parti des meilleures pratiques des groupes.

L'approche mise en œuvre a permis de motiver les groupements à intégrer la composante habitat dans leur épargne. Des réseaux sont créés et de nouveaux groupes sont intégrés.

Suivi des résultats atteints au 31.08.2017		
Résultats atteints	Indicateurs de résultats	Etat des lieux au 31 août 2017
Résultats 4 : Représenter les habitants	<p>Zone pionnière de la FSH : région de Dakar, 5 communes sont impliquées (DTK, Wakhinane-Nimzat, Ndiarème-Limamoulaye, Ganaw-Rail Nord, Pikine Est)</p> <p>Extension de la FSH dans 21 autres communes de la même région de Dakar dont 16 communes à Pikine et 5 communes à Guédiawaye</p> <p>Extension de la FSH dans les régions de Louga et de Thiès d'où les groupements d'épargne ont commencé depuis 2015 et la sensibilisation sous forme de causerie se poursuit</p>	<p>32 réunions tenues avec les groupements d'épargne féminins de DTK 16</p> <p>rencontres avec le bureau national de la FSH ont été tenues 3</p> <p>assemblées générales de la FSH (Constitutive+ordinaire) 02 tournées de sensibilisation dans les régions</p> <p>02 tournées de suivi des groupements dans les régions 1 fonds national d'Habitat mis en place</p> <p>96 crédits pilotes octroyés pour le développement des groupements membres pour un montant total : 17.210.000 FCFA</p> <p>1 formation inter groupes sur la transformation de céréales</p> <p>01 rencontre avec le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie 01 rencontre avec le Ministre Délégué chargée de l'Aménagement et la Gestion des Zones d'Inondation 01 assemblée de partage avec les groupements et la Direction de SDI à Dakar</p> <p>07 échanges avec Slum Dwellers International dont (03) au Ghana, (01) en Sierra Léone, (02) au Sénégal et (01) en Ouganda</p>